

Rubio®
Wood**Cream**

CONDITIONS DE GARANTIE

Table des matières

1. Description du produit	2
2. Caractéristiques	2
3. Conditions générales.....	2
4. Instructions d'entretien	3
5. Exceptions.....	3
6. Responsabilité.....	4
7. Interdiction portant sur les transferts et exclusions.....	4

1. Description du produit

Rubio WoodCream est une crème à base de cire hydrophobe et respirante qui colore et protège le bois et qui le rend hydrofuge. La technologie hydrophobe Rubio WoodCream combinée à la structure crémeuse unique offre des avantages significatifs au niveau du produit tout comme de l'application. Cette crème, qui régule l'humidité, offre une protection du bois hydrofuge et autonettoyante. La technologie de contact de longue durée assure une absorption parfaite de la crème dans les pores du bois, sans pour autant les couvrir, assurant ainsi l'humidité et la structure naturelles du bois.

2. Caractéristiques

- Crème hydrophobe à base de cire
- Structure crémeuse
- Aucun film ne se forme, ne s'écaille pas
- Hydrophobe avec effet déperlant
- Respire et régule l'humidité
- Pénètre en profondeur dans le support
- Consommation faible : 50 à 80 g/m² par couche, selon le pouvoir absorbant du support

Veuillez consulter la fiche technique correspondante pour plus d'informations.

3. Conditions générales

Rubio donne une garantie de 10 ans sur : une protection durable du bois qui ne s'écaille pas, la conservation des couleurs et l'effet hydrophobe.

Effet hydrophobe	Effet autonettoyant	Couleur	S'écailler
10 ans*	10 ans*	10 ans*	10 ans*

Cette garantie est basée sur les résultats obtenus en laboratoire selon la norme la plus stricte EN927-6 lors d'un TEST DE VIEILLISSEMENT ACCÉLÉRÉ modèle « QUV/spray » avec contrôle de l'intensité lumineuse « SOLAR EYE ». Les résultats obtenus indiquent la tolérance acceptable pour le grisement et la décoloration.

Nous vous recommandons vivement de lire ces instructions d'application ainsi que les fiches techniques avant d'appliquer Rubio WoodCream.

Les couleurs couvertes par la garantie extérieure : toutes les couleurs sauf « Transparent #0 ».

Domaine d'application :

- Bois extérieur – Application sur du bois vertical
- Humidité du bois : max. 18%
- Éléments en bois sans contact avec le sol conformément à EN 335-1, classe d'application 2 et 3
- Éléments de construction dimensionnellement instables : p. ex. clôtures, cadres de fenêtres, abris voiture, revêtement de façade en bois
- Éléments de construction dimensionnellement peu stables : p. ex. volets, planches profilées, abris de jardin

- S'applique au bois avec une classe de durabilité supérieure à 3-5 conformément à EN 350-2-2

4. Instructions d'entretien

En général, nous recommandons un contrôle visuel annuel juste après la saison d'hiver. Soyez attentif(ve) à la présence des trois éléments ci-dessous :

- a. Saletés et dépôts verts; nettoyer à l'eau à basse pression avec une brosse souple
- b. Décoloration
- c. Diminution de l'effet déperlant

Si nécessaire (relatif au point b./c.), appliquer une couche d'entretien selon les instructions d'entretien. La fréquence de l'entretien dépend des conditions météorologiques :

- Dans des conditions météorologiques normales : tous les 5 ans
- Dans des conditions météorologiques extrêmes : tous les 3 ans
- Dans des conditions idéales, l'entretien peut se faire beaucoup plus tard : jusqu'à 10 ans

Climats normaux : lorsque la couleur s'estompe, appliquer une couche d'entretien de Rubio WoodCream avec Rubio WoodCream Softener dans une proportion allant de 9 unités de Rubio WoodCream pour 1 unité de Rubio WoodCream Softener jusqu'à maximum 1 unité de Rubio WoodCream pour 1 unité de Rubio WoodCream Softener afin d'obtenir le résultat souhaité. Consulter la fiche technique pour plus d'informations.

Fréquence en fonction de l'exposition, de la situation géographique, de l'orientation du bois traité par rapport au soleil, de l'essence de bois et de la couleur désirée. En bord de rivière, sur la côte, en zones humides ou marais, un entretien plus régulier est parfois nécessaire.

5. Exceptions

La durée de 10 ans sera modifiée si la préparation, l'application ou l'entretien n'ont pas été respectés ou si l'un des paramètres suivants s'applique :

- Non-respect des règles d'application recommandées par Rubio Monocoat
- « Transparent #0 » n'offre aucune protection contre les UV
- Application sur du bois humide
- Application sur du bois usé ou sale, qui n'a pas été correctement pré traité au Rubio Monocoat Exterior Wood Cleaner et à l'eau (voir la fiche technique de Rubio Monocoat Exterior Wood Cleaner)
- Lors de l'utilisation de plus de 10% de Rubio WoodCream Softener pour la première couche, par exemple pour créer un effet grisé ou transparent
- Ancien revêtement qui n'a pas été retiré (vernis, saturateur, huile ...)
- Surfaces horizontales telles que les terrasses et les sols
- Défauts de conception structurels
- La zone qui correspond au rayon de 3 cm autour des ancrages (vis, clous) n'est pas couverte par la garantie

- Application sur du bois infesté par des champignons ou des insectes.
- Utilisation de produits de nettoyages qui ne font pas partie de la gamme Rubio Monocoat.
- Nettoyage avec un nettoyeur haute pression.
- Les réparations locales ne sont pas effectuées immédiatement après les dommages.

Nous attirons votre attention sur :

Des fissures et des ancrages visibles doivent être soigneusement réparés en sections (Rubio WoodCream en quantité suffisante).

La garantie se limite au remboursement des coûts de produit du premier traitement, avec amortissement selon le tableau, sur présentation des reçus et des récipients vides (première application et entretien). L'application doit être faite correctement et selon les instructions fournies.

Année 0-1	100%
Année 1-2	90%
Année 2-3	80%
Année 3-4	70%
Année 4-5	60%
Année 5-6	50%
Année 6-7	40%
Année 7-8	30%
Année 8-9	20%
Année 9-10	10%

6. Responsabilité

Dans le cas peu probable où notre produit ne vous satisfait pas et où vous voulez profiter de cette garantie, Rubio Monocoat ou les inspecteurs désignés par celui-ci ont le droit d'effectuer des inspections du traitement en question. La responsabilité de Rubio Monocoat se limite aux produits appliqués.

7. Interdiction portant sur les transferts et exclusions

Cette garantie ne s'applique qu'à l'acheteur d'origine et n'est pas transférable. Aucune autre garantie à part celles mentionnées dans cette garantie ne s'applique, explicite ou implicite, y compris la commercialisation ou l'aptitude à une fin spécifique. Aucun vendeur, installateur, distributeur, fabricant, représentant ou employé n'a le pouvoir d'étendre le domaine d'application de cette garantie ou de modifier les conditions ou la couverture de cette garantie. Rubio Monocoat n'est en aucun cas ou d'aucune manière responsable de tous réclamations, pertes ou dommages résultant de l'achat, l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser ses produits ou en raison de dommages spéciaux, indirects, accessoires ou conséquents, indépendamment de la

théorie, y compris, sans limitation, des dommages-intérêts punitifs ou compensatoires ou des honoraires d'avocat. La responsabilité totale se limite aux coûts de la finition appliquée et ne les excède en aucun cas. Votre utilisation de Rubio Monocoat implique et confirme votre plein accord avec les conditions de cette garantie.

Veillez noter que la preuve de la date d'achat et l'identité de l'acheteur d'origine sont une condition afin de pouvoir profiter de la garantie. Nous vous recommandons fortement de les garder en lieu sûr avec nos fiches d'entretien et de soins.